

# **CONVENTION D'OBJECTIFS**

pour le programme académique 2015 – 2017

entre d'une part, le

**CONSEIL INTERNATIONAL DES ORGANISATION PACIFISTES POUR  
L'EXCELLENCE EN AFRIQUE, KINSHASA – RDC**

représenté par la

**FONDATION POUR L'UNIVERSITE DE PAIX – AFRIQUE**

et l'

**ASSOCIATION INTERNATIONALE DES UNIVERSITES DE PAIX,  
NUREMBERG – GERMANY**

représentée, d'autre part  
par le

**FONDS POUR LA PROMOTION DE L'ENSEIGNEMENT DE LA PAIX EN AFRIQUE**

## COPE – 1 – FPA

**Préambule**

Le **Conseil International des Organisations Pacifistes pour l'Excellence en Afrique**, en sigle, **COPE – International** représenté ici par la Fondation pour l'Université de Paix – Afrique (ci-après fondation) est créée le 18 mars 2002 (sous le nom de l'Initiative de Paix du Bassin du Congo et qui a changé de nom en janvier 2011 après évaluation objective en décembre 2010 de la décennie de la promotion de la non – violence et de la culture de la paix des Nations Unies) par l'initiative individuelle de Monsieur le **Prof. Dr. Dib – Cool M. MANGO'O**, Docteur en Coopération et Etudes Internationales, concentration : Paix et Sécurité internationale de l'Université de Lausanne (UFR : Droit et Science politique), en Suisse (2003) et détenteur de PhD in Conflict Studies and Development Strategies de Australian National University, Sydney – AUSTRALIA en collaboration avec Eastern Mennonite University, Harrisonburg – Virginia – USA et de Emory University, Atlanta – Georgia – USA (2008), à qui se sont joints d'autres intervenants, experts et spécialistes dans le domaine de la paix, de la démocratie et du développement opérationnels en RDC, en Afrique et à travers le monde. Et la Fondation pour l'Université de Paix – Afrique quant à elle, est créée et insérée par l'Initiateur et Fondateur comme un des programmes spécifiques du COPE – International, en juin 2014 à Kinshasa en République démocratique du Congo.

Le **COPE – International** (Pouvoir Organisateur et Pouvoir de Fondation de l'Université de Paix) est une Organisation non gouvernementale, à but non lucratif du droit congolais reconnue par le Gouvernement de la République démocratique du Congo par le biais du Ministère de Justice et Garde des Sceaux par les Actes suivants : Acte Notarié N° 0482/2009 du 02/10/2009 et de F.92/12.964, N° JUST./SG/20/1214/2009.

*Le **COPE – International**, entant qu'Organisation de Coopération au Développement International et de Consulting pour la paix, la démocratie et le développement en Afrique, du droit congolais. Il est à vocation régionale et internationale dont les buts et les objectifs sont entre autres d'assister les individus et les organisations dans les régions troublées et en Afrique en leur apportant un appui-conseil par rapport aux activités transversales de la promotion de la paix, de la démocratie et du développement. Il est organisé de manière suivante : une Assemblée générale, un Comité statutaire, un Conseil d'Administrateurs, une Commission de Contrôle, deux grandes Commissions techniques avec huit Sous – commissions spécialisées, cinq Domaines d'intervention, trois Groupes thématiques et neuf Programmes spécifiques.*

Les **Commissions techniques** (*une commission en charge des questions de paix, de sécurité & stabilité sociales et de résolution des conflits ; de démocratie & justice ; d'éthique et lutte contre la corruption et de genre, enfant & famille et une commission en charge des questions humanitaires ; socio – économiques ; communication et medias ; gouvernance environnementale*), les **Domaines d'intervention** (Paix et Transformation des Conflits ; Développement durable ; Démocratie et Justice ; Renforcement des capacités et Communication et Médias) les **Groupes thématiques** (*paix et sécurité ; démocratie et bonne gouvernance et développement durable*) et les **Programmes spécifiques** (*Clinique de Paix en Afrique ; Université de Paix – Afrique ; Radio – Télévision Africaine : la Voix de la Paix ; Pastorale pour la Paix en Afrique ; Ferme de Paix en Afrique : 'Bio – Agro Industriel' ; Femmes Africaines pour la Paix ; Jeunesse Africaine pour Paix et Groupe Africain de Travail sur et contre le Terrorisme, les Armes Nucléaires et Armes Légères et Petit Calibre*) sont des organes techniques de concertation, de planification, d'exécution et de suivi et évaluation des actions du COPE – International.

La convention d'objectifs conclue avec le concours de différents partenaires regroupés au sein de l'**Association Internationale des Universités de Paix**, représentée ici par son programme de **Fonds pour la Promotion de l'enseignement universitaire et de la recherche scientifique sur la Paix en Afrique**, est un contrat de collaboration en termes de synergie d'actions pour la paix par la formation et la recherche scientifique sur les questions internationales africaines en Afrique et à travers le monde.

**1 Objectif général de la convention**

La présente convention fixe, en conformité avec la législation de pays de l'organisateur, les objectifs à réaliser et les ressources que la fondation recevra en contrepartie. Elle précise la vision, les buts et les objectifs ainsi que les indicateurs et le montant des ressources pour la période couvrant le programme académique 2015 – 2017.

**2 Vision**

Grâce à la plus – value découlant de la combinaison des champs de compétences du COPE – International, représenté ici par la Fondation pour l'Université de Paix – Afrique, la fondation dispose d'atouts importants qu'elle entend valoriser de manière dynamique dans l'environnement congolais, africain et de la communauté internationale.

---

**COPE – 2 – FPA**

La Fondation a pour ambition d'analyser les grands enjeux du monde contemporain sur l'Afrique avec rigueur et indépendance, dans le souci de promouvoir la coopération internationale et d'apporter une contribution académique au développement de sociétés moins favorisées.

Elle a également pour mission, à travers la création et la gestion d'une institution universitaire autonome, l'Université pour la Paix en Afrique (**Université de Paix – Afrique**) (ci-après Université), de figurer au premier rang des institutions universitaires spécialisées dans le domaine des questions internationales africaines, grâce à la qualité de ses enseignants, de ses chercheurs et de ses étudiants et surtout, à sa capacité de répondre aux grands défis, actuels ou émergents, du monde contemporain.

La Fondation contribue à renforcer les contacts et les collaborations entre le monde académique et les acteurs de la vie internationale, notamment les organisations internationales, de manière à renforcer le rayonnement de l'Université de Paix – Afrique à Kinshasa, en RDC, en Afrique et à l'International. Par le regroupement des stratégies préexistantes, elle contribue à optimiser les structures universitaires et à renforcer le domaine des études internationales de la paix, de la gestion des conflits, de la sécurité, de la bonne gouvernance et du développement à Kinshasa, en RDC et en Afrique tout en promouvant les coopérations aux niveaux national et international.

**3 Buts**

- **But 1**

La Fondation pour l'Université de Paix – Afrique met en place, pour le 1er octobre 2014, les structures et les organes prévus dans ses statuts en les contextualisant et veille à accomplir l'intégration du personnel, à développer une identité et une culture institutionnelles propres à améliorer l'identification du corps enseignant ainsi que des étudiants actuels et anciens à l'Université de Paix – Afrique et à réaliser les buts fixés dans cette convention d'objectifs.

**Objectif 1 :**

Elle met en place l'ensemble du dispositif pour le bon fonctionnement de l'Université de Paix – Afrique. Elle dispose d'une administration efficace et gère les ressources de manière rationnelle et efficiente.

**Indicateur :** *contrats à conclure* ; services administratifs au service de l'Université de Paix – Afrique

**Objectif 2 :**

Elle utilise la présente convention comme cadre de référence pour son orientation académique et notamment pour déterminer les objectifs des unités d'enseignement et de recherche.

**Indicateur :** mécanismes de suivi interne de la convention

- **But 2**

La Fondation pour l'Université de Paix – Afrique propose un enseignement bilingue, en français ou en anglais selon les cours et les séminaires, de haute qualité en comparaison internationale et attrayant pour les étudiants, conformément aux *Directives pour le renouvellement coordonné de l'enseignement dans l'Ecole de Paix, dans les Facultés et dans les Instituts dans le cadre du processus de Bologne (Directives de Bologne)* du 4 décembre 2003 (système LMD). Il faut souligner aussi que la langue germanophone doit être intégrée dans la catégorie des langues à étudier (Allemand, Arabe, Portugais et Espagnole), vu la collaboration avec le monde international partageant les mêmes expériences dans les domaines en étude à l'Université de Paix – Afrique.

**Objectif 1 :**

Elle recrute sur dossier pour ses Programmes d'Etudes Fondamentales de Licence (PEFL), Programme d'Etudes du Master (PEM), Programme d'Etudes Doctorales (PED) ainsi qu'au Programme de Formation Continue (PFC), les meilleurs étudiants en provenance du monde entier qui veulent approfondir les études internationales des questions africaines.

**Indicateur :** taux d'acceptation/nombre de candidats, nombre de nationalités représentées ; lieux de la formation antérieure par continents

**Objectif 2 :**

Elle met en place des moyens financiers et des dispositifs de mise à niveau permettant aux étudiants motivés et doués de suivre la formation offerte indépendamment de leur sexe et de leurs origines.

**Indicateur :** nombre et coût des bourses demandées et accordées ; qualité de la sélection/orientation

**Objectif 3 :**

Elle offre aux étudiants un environnement pédagogique attrayant et de solides bases scientifiques, incluant des approches interdisciplinaires, sous la forme de programmes interdisciplinaires (Licence, Master et Doctorat en études internationales de paix, de gestion des conflits, de géopolitique et géostratégie -

**COPE – 3 – FPA**

tégie ; d'études internationales de défense et de sécurité ; de coopération et aide au développement ; de santé publique internationale et actions humanitaires ; de démocratie, gouvernance, élections, genre et d'études juridiques spécifiques ; d'études de développement durable, tourisme, conservation de la nature ; de réchauffement climatique et sécurité environnementale ; de télécommunications et sécurité internationale ; etc. et de programmes disciplinaires en droit international, économie internationale, politique internationale, science politique, etc.), qui permettent aux étudiants motivés et doués de suivre la formation offerte indépendamment de leur sexe et de leurs origines.

**Indicateur** : taux d'encadrement dans les différents programmes d'études (en PEFL, PEM, PED et PFC : nombre d'étudiants/enseignant et assistant ; nombre de diplômes délivrés par programmes soit disciplinaires, soit interdisciplinaires ; taux de réussite dans les délais et avec prolongation, d'élimination et d'abandon par programme)

**Objectif 4 :**

Elle se préoccupe de fournir aux étudiants la possibilité d'acquérir, à côté de leur cursus, des compétences et une expérience de travail utiles à leur avenir professionnel. A cet effet, les liens avec les institutions et organisations national et internationales sont renforcés.

**Indicateur** : nombre de stages et de premier emploi offerts

**Objectif 5 :**

Elle tient compte, entre autres critères, des capacités pédagogiques lors du recrutement, de la promotion ou du renouvellement des contrats des enseignants. Elle encourage les enseignants à développer des formes nouvelles d'apprentissage.

**Indicateur** : taux de satisfaction des étudiants et des enseignants

**Objectif 6 :**

Elle met en œuvre une utilisation performante des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement et la recherche et développer ainsi les enseignements à distance.

**Indicateur** : nombre de cours on-line

- **But 3**

La Fondation pour l'Université de Paix – Afrique améliore sa position parmi les institutions internationales comparables dans la recherche internationale.

**Objectif 1 :**

Elle fait de la recherche fondamentale en stimulant la publication des travaux de ses collaborateurs dans des revues et des maisons d'édition utilisant des mécanismes de « peer-review ». Elle encourage les publications de type interdisciplinaire et accroît l'impact des publications de ses enseignants et chercheurs.

**Indicateur** : nombre de publications par catégorie (ouvrages, articles, autres) ; pourcentage de publications utilisant des mécanismes de « peer – review » ; indicateurs bibliométriques (performance bibliométrique)

**Objectif 2 :**

Elle développe des compétences particulières en créant des axes thématiques visant à offrir de la recherche de haute qualité à la communauté internationale, notamment dans les domaines suivants :

- la diplomatie, le commerce international, la mondialisation et la globalisation ;
- la paix, la sécurité, le terrorisme, la gouvernance, la démocratie, le genre et les conflits ;
- la coopération au développement, le tourisme et l'intégration économique ;
- les migrations, le droit international, les droits de l'homme et les réfugiés ;
- les politiques internationales et la gouvernance mondiale de l'environnement et des ressources naturelles (Eau, Pétrole, Forêts, Sols, Gaz, Énergie, etc.) ;
- les politiques internationales de la santé publique et actions humanitaire ;
- l'éducation pour la paix, la non-violence, l'éthique et responsabilité ;
- les télécommunications, la télédétection et la sécurité internationale ;
- la construction des infrastructures humaines et sociales de l'État post-conflit.

**Objectif 3 :**

Elle accroît la part du financement second, notamment en provenance du **Fonds de Promotion de l'Enseignement et de la Recherche Scientifique sur la Paix en Afrique (FPRSPA)** et des programmes-cadre de recherche sur des questions africaines.

**Indicateur** : taux de succès des demandes de financement ; volume de subsides obtenus

---

**COPE – 4 – FPA****• But 4**

La Fondation pour l'Université de Paix – Afrique accroît son indépendance financière en diversifiant ses sources de financement.

**Objectif 1 :**

Elle accroît ses prestations de service.

**Objectif 2 :**

Elle augmente son financement tiers en provenance de gouvernements, d'organisations internationales et du secteur privé.

**Indicateur** : nombre de mandats par provenance ; volume financier ; diversité des sources de financement

**• But 5**

La Fondation pour l'Université de Paix – Afrique accroît son offre de formation continue en mettant en place ***l'Académie Africaine de Leadership d'Excellence*** qui organise des Ecoles d'Eté et des Formations Exécutives de courtes durées.

**Objectif 1 :**

Elle crée des programmes (écoles d'été et formations exécutives) à l'intention des dirigeants politiques africains, des fonctionnaires publics et privés, étudiants et des personnes en cours de carrière.

**Indicateur** : nombre de programmes de formation continue ; nombre d'inscrits ; volume financier

**Objectif 2 :**

Elle développe un centre de formation en matière de gouvernance internationale destiné plus spécifiquement aux acteurs internationaux (diplomates, fonctionnaires internationaux, membres des organisations internationales et des ONG, cadres du secteur privé, etc.)

**Indicateur** : nombre de programmes de formation continue ; nombre d'inscrits ; volume financier

**• But 6**

La Fondation pour l'Université de Paix – Afrique favorise la production mutuelle des savoirs en mettant à profit les ressources des différents acteurs internationaux à travers le monde.

**Objectif 1 :**

Elle accroît la densité des interactions avec les organisations internationales à Kinshasa, en RDC et dans le monde, notamment à travers les centres de compétences, et utilise les ressources intellectuelles de partout ailleurs, notamment sur un thème comme la gouvernance des risques au niveau mondial, à des fins de recherche, d'enseignement et de débats publics.

**Indicateur** : nombre de projets et de manifestations réalisés avec des acteurs internationaux

**Objectif 2 :**

Elle présente chaque année ses orientations stratégiques lors d'une discussion, organisée avec l'aide du Conseil International des Organisations Pacifistes pour l'Excellence en Afrique, à des responsables d'organisations internationales de Kinshasa, de la RDC, de l'Afrique et de l'international afin de stimuler des relations mutuellement profitables.

**Indicateur** : liste des participants et conclusions de la discussion

**Objectif 3 :**

Elle procède chaque année à un échange de vues avec les principaux responsables du COPE – International de Kinshasa, de la RDC, de l'Afrique et de l'international.

**Indicateur** : liste des participants et conclusions de la discussion

**• But 7**

La Fondation pour l'Université de Paix – Afrique met en place un système interne et externe d'assurance de qualité.

**Objectif 1 :**

Elle définit pour l'engagement des professeurs une procédure basée sur un concours international (la procédure d'appel demeurant réservée) et comprenant des évaluations internes et externes.

**Objectif 2 :**

Elle définit une procédure d'évaluation périodique des enseignants qui doit servir lors du renouvellement du contrat d'engagement.

**COPE – 5 – FPA****Objectif 3 :**

Elle définit une procédure d'évaluation périodique des centres de compétence en recourant à des experts externes.

- **But 8**

La Fondation pour l'Université de Paix – Afrique renforce sa coopération au niveau national, régional et international.

**Objectif 1 :**

Elle renforce son réseau universitaire international d'échanges d'étudiants et d'enseignants en l'élargissant à des partenaires choisis pour leur qualité et leur diversité géographique et en tenant compte de la politique de coopération scientifique de l'Association Internationale des Universités de Paix.

**Indicateur** : nombre d'accords d'échange ; types de prestations des organisations partenaires

**Objectif 2 :**

Elle définit et déploie une politique de renforcement des capacités d'universités de pays moins favorisés dans le cadre d'une stratégie ciblée tenant compte de la politique de développement de l'Association Internationale des Universités de Paix.

**Indicateur** : nombre et types de projets réalisés et en cours

**Objectif 3 :**

Elle réalise, avec l'accompagnement pédagogique de l'Université pour la Paix, Fesno Pacific University, Emory University, Eastern Mennonite University, Waterloo University, Université de Bayreuth, Université de Marbourg et Université de Genève ainsi que les autres partenaires dans le programme de l'enseignement de la paix, de la démocratie et du développement, la mise en œuvre du (**Groupe Universitaire de Paix**) Réseau Africain pour les Etudes Internationales de Paix, de Démocratie et de Développement qui reprend la mission du partenariat mondial pour la paix en Afrique, dont la dissolution sera prononcée avant le 31 décembre 2014. Ce réseau a notamment pour but, la promotion de la coopération entre les institutions partenaires, les universités africaines et les organisations internationales gouvernementales.

Les ressources affectées à ce réseau (**Groupe Universitaire de Paix**) sont mentionnées au paragraphe 5.2 ci-dessous. Les ressources du Réseau sont destinées à financer, sur la base d'une sélection compétitive, principalement des projets de recherche en coopération privilégiée avec les autres institutions concernées par les études internationales de paix, de démocratie et de développement en RDC, en Afrique et à l'étranger et avec les organisations internationales. Les projets de recherche seront complétés dans une proportion adéquate par des projets de formation approfondie et continue.

**Indicateur** : nombre et types de projets déposés et de projets financés ; volume financier

**Objectif 4 :**

Elle assure le rôle de pivot de la collaboration et des échanges avec les Instituts supérieurs et universités d'études de la paix, africains en particulier, en relation avec les Chaires UNESCO pour la culture de la paix, bonne gouvernance et droits de l'homme établies dans les universités africaines dont le subventionnement est assuré par une des organisations de paix, et/ou par l'Association Internationale des Universités de Paix.

**Indicateur** : nombre et type de collaborations et d'échanges

- **But 9**

La Fondation pour l'Université de Paix – Afrique crée des conditions de travail attrayantes, encourage l'égalité des chances et forme la relève scientifique.

**Objectif 1 :**

Elle augmente à 30% au moins la part des femmes dans les nouveaux engagements à tous les niveaux de la carrière académique.

**Indicateur** : pourcentage de femmes engagées au terme de concours

**Objectif 2 :**

Elle favorise la relève en engageant 30% de professeurs assistants.

**Indicateur** : pourcentage de professeurs assistants parmi les professeurs engagés

**4 Immobilier**

**COPE – 6 – FPA**

La Fondation pour l'Université de Paix – Afrique est responsable de la gestion et du développement de son parc immobilier à titre soit de propriétaire soit de preneur de bail. Les autorités du Fonds pour la Promotion de la Paix en Afrique, Fonds – Paix – Afrique et celles du Conseil International des Organisations Pacifistes pour l'Excellence en Afrique, COPE – International s'engagent à fournir les moyens financiers afin de permettre à la Fondation de l'Université de Paix – Afrique de maintenir les conditions locatives actuelles dans le contrat de bail et ses annexes. La fondation de l'Université de Paix – Afrique s'engage à réaliser les objectifs suivants :

**Objectif 1 :**

Elle assure l'entretien et garantit la sécurité des immeubles dont elle a la responsabilité :

- à titre de propriétaire : l'immeuble Maison de la Paix, 80, Av. KASA – VUBU – KINSHASA – C/KASA – VUBU ;
- à titre de preneur de bail : l'Immeuble TABU – LAY au croisement des avenues DIMA et KASA – VUBU et celui au croisement des avenues Croix – Rouge et BOKASA ainsi que celui de OSHWE A21, MATONGE – KALAMU.

**Indicateur** : qualité de l'entretien ; respect de la sécurité et des coûts

Elle dispose actuellement des autres locaux suivants à titre de preneur de bail :

- les locaux situés aux deux derniers niveaux 3ème et 4ème étage du SANATORIUM dans la Commune de SELEMBAO ;
- les pavillons de la Paix sur 3ème Rue, Limeté Industriel ;
- les locaux situés sur 13ème Rue, Limeté Industriel au CFMA ;
- les locaux situés sur 325, Avenue de l'Ecole, Kinshasa – NGALIEMA à ITP – NGALIEMA.

**Objectif 2 :**

Elle réalise la **Cité Royale de Paix** dans le délai et le montant alloués grâce à une commission de réalisation comprenant les différents utilisateurs et experts concernés.

**Indicateur** : Respect des délais et des coûts ; qualité architecturale

**Objectif 3 :**

Elle se donne pendant la période transitoire les locaux nécessaires à son fonctionnement et à ses besoins de croissance.

**Indicateur** : cohérence fonctionnelle et coûts

**Objectif 4 :**

Elle définit et réalise une stratégie immobilière pour la période qui suivra l'achèvement du bâtiment au quartier KINGATOKO et KISANGANI – LUTENDELE, COMMUNE DE MONT NGAFULA, dans les périphéries de Kinshasa et met en place les services pour garantir l'entretien de son parc immobilier.

**5 Financement****5.1 Montant et modalités de financement**

Le Fonds pour la promotion de l'enseignement de la Paix en Afrique (Fonds – Paix – Afrique) attribue à la fondation, pour la durée de la convention, une subvention d'un montant maximal de 600.390,00 £ en raison de 180.000,00 £ pour le loyer des sites à titre de preneur de bail, réhabilitation de bâtiments 25.000,00 £, équipement des bureaux (10 bureaux) 35.000,00 £, communication, marketing et publicité 25.000,00 £, fabrication des bancs 45.000,00 £, honoraire des professeurs 164.800,00 £, frais administratifs 162.000,00 £, mobile transport 75.000,00 £, laboratoire informatique 25.000,00 £, laboratoire des sciences 25.000,00 £ à titre de subventions de base et pensons après l'évaluation de cette première phase, passer à la phase axée sur l'aide aux universités de paix et sous réserve des décisions budgétaires annuelles du conseil de l'Association Internationale des Universités de Paix à titre de contributions liées au Programme d'Emergence Africaine pour la Paix du Conseil International des Organisations Pacifistes pour l'Excellence en Afrique. Dans la mesure des disponibilités budgétaires, le Fonds pour la promotion de l'enseignement de la Paix en Afrique (Fonds – Paix – Afrique) prévoit la mise à disposition de différents fonds (valeur indicative des projets à attribuer dès ce jour pour la recherche, l'étude et l'action scientifique tels que «UNO – Academia», «Small Arms Survey», «Gouvernance et Sécurité», «Vulnérabilité humaine et Réchauffement climatique», «Mondialisation et Gouvernance économique durable» et «Religion et politique : action et recherche»). Ces montants sont attribués sur la base d'accords-cadres entre le Fonds – Paix – Afrique et la Fondation pour l'Université de Paix – Afrique dont certains devront encore être finalisés en 2015.

La Direction du développement et de la coopération (DDC) de l'Association Internationale des Universités de Paix octroie à la Fondation pour l'Université de Paix – Afrique par l'entremise du Conseil International

**COPE – 7 – FPA**

des Organisations Pacifistes pour l'Excellence en Afrique, un budget conséquent pour les années 2017 à 2020. À cet effet, ces deux institutions concluront deux accords-cadres qui auront pour objet :

- a) l'octroi de bourses (montant total à définir) et
- b) le financement d'activités de l'Université de Paix – Afrique (capacités d'enseignement, contenu des programmes, renforcement de l'institution, achats de prestations, recherche, organisation d'événements) pour un montant total à définir, ce montant consistera en une partie fixe et une partie variable.

Le contenu du programme de coopération annuelle entre la DDC et le COPE – International concernant la partie variable du deuxième accord-cadre fera l'objet d'échanges directs entre les représentants des deux institutions en automne de chaque année. Ces discussions permettront d'assurer le dialogue sur le contenu de l'accord, de négocier le programme, de fixer les orientations et l'enveloppe financière de l'année suivante.

Ces subventions ont pour but de permettre le fonctionnement de la fondation et la réalisation des objectifs définis dans la convention.

Les prévisions financières pour la période de la convention figurent dans le plan financier à l'annexe 2.

**5.2 Financement du réseau pour les études internationales de paix en Afrique**

L'objectif de constitution et de promotion d'un réseau africain pour les études internationales de paix, de démocratie et du développement, en partenariat avec les Universités de renommée internationale et les autres partenaires internationaux en études internationales de paix, de démocratie et du développement, est décrit au but 8 de la présente convention.

Dans le but de garantir la réalisation de cet objectif, l'Association Internationale des Universités de Paix s'engage à fournir à ce réseau africain les ressources nécessaires et au minimum l'ensemble des fonds reçus de la Confédération internationale de paix, ou de toute autre source à cet effet.

**5.3 Traitement des excédents de subvention**

Le COPE – International est autorisé à créer un fonds de réserve budgétaire alimenté par l'excédent des exercices pour la durée de la convention d'objectifs (période de subventionnement 2015 – 2017).

Ce fonds est destiné à couvrir les déficits du COPE – International pendant la période couverte par la présente convention.

À l'échéance de la convention, l'éventuel solde positif de cette réserve sera affecté selon les modalités fixées par les collectivités publiques parties à la présente convention.

**5.4 Contrôle financier**

Le contrôle de la conformité du cadre légal et des prestations ayant trait aux ressources et aux aspects financiers est assuré conjointement par les services compétents de l'Association Internationale des Universités de Paix, par une commission ad hoc. Les autorités de deux institutions coordonnent l'exécution du contrôle afin d'éviter les travaux d'un double examen.

**6 Evaluation**

La commission paritaire (COPE – International – Fonds – Paix – Afrique) organise une réunion annuelle avec les responsables de l'Université de Paix – Afrique pour dresser un bilan de la réalisation des prestations et des objectifs notamment dans les nouveaux domaines. Un rapport est transmis aux parties à la présente convention.

La commission paritaire (COPE – International – Fonds – Paix – Afrique) est responsable de la mise en place d'une procédure d'évaluation sur la réalisation de la présente convention d'objectifs. Cette commission associe les partenaires fédéraux et cantonaux. Les responsables de l'Université de Paix – Afrique procèdent au premier semestre de l'année 2014 – 2015 à une évaluation des prestations de l'Université de Paix – Afrique. Sur la base des résultats d'une auto-évaluation, mise en œuvre par le Conseil de fondation, les experts externes rédigent un rapport d'évaluation à l'intention des parties à la présente convention. Les experts sont désignés d'entente par les parties à la présente convention. Le COPE – International prend position sur le rapport d'auto-évaluation et le rapport des experts.

**7 Dispositions finales****7.1. Modifications éventuelles**

Les parties peuvent négocier des avenants à la présente convention en tout moment. Une fois négociés, ces avenants font partie intégrante du contrat.

**7.2. Règlement des litiges**



**COPE – 8 – FPA**

Les litiges découlant de la présente convention sont réglés par voie de décision. Les décisions peuvent être attaquées par voie de recours conformément aux dispositions du droit et lois en vigueur en matière de procédure administrative d'octroi de subventions.

**7.3 Durée**

La présente convention d'objectifs est valable du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017.

*Fait en deux exemplaires, à Nüremberg – Allemagne, vendredi, 26 juin 2014 à 11h00, en deux exemplaires.*

**Pour le Conseil International des Organisations Pacifistes pour l'Excellence en Afrique et Fondation de l'Université de Paix – Afrique**

**Dib – Cool M. MANGO'O,**  
*Secrétaire Exécutif Permanent et Président de la Fondation de l'Université*

**Pour la l'Association Internationale des Universités de Paix et Fonds pour la Promotion de l'Enseignement et la Recherche sur la Paix en Afrique**

**Dr. Reinhard J. VOSS,**  
*Coordinateur International du Fonds – Paix – Afrique*